

Réflexions sur des cas extrêmes

Autor(en): **Gordon Lennox, Odile**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **87 (1999)**

Heft 1426

PDF erstellt am: **21.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-281457>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

REFLEXIONS SUR DES CAS EXTREMES

Michèle Wermeil travaille depuis quinze ans au SAVAS (Service d'aide aux victimes d'abus sexuels) de La Chaux-de-Fonds. Femmes suisses lui a demandé de commenter, selon son expérience, la problématique enfant et divorce.

FS Voyez-vous une forte proportion d'enfants de parents divorcés dans votre service?

Michèle Wermeil: Tous les enfants que je vois sont des enfants qui ont été abîmés. Et très souvent abîmés par un parent et un divorce. Cela pour des raisons diverses. D'abord le divorce, peut être motivé par l'abus sexuel commis par l'un des parents et révélé à ce moment-là. Autre cas: celui du père qui se sent abandonné et trahi par le divorce et qui sexualise sa relation avec son enfant. Il y a aussi une situation récurrente, documentée statistiquement, celle de la mère qui s'est remariée et qui découvre que le nouveau beau-père abuse de son enfant. On rencontre là souvent un phénomène de déni de la part de la mère face au dysfonctionnement de son nouveau conjoint, qu'elle protège aux dépens de son enfant. En règle générale, quand il y a divorce et abus sexuel, il s'agit d'une clientèle particulièrement fragile et d'enfants particulièrement traumatisés.

FS Avec toute votre expérience acquise en 15 ans de service social, quelles pistes pouvez-vous suggérer pour améliorer la situation de ces enfants et de leurs parents?

M.W. Je dois préciser que je suis très pragmatique et que je ne suis pas d'accord avec certaines des idéologies qui sévissent sur le sujet. Pour moi, le problème de la parentalité défectueuse est lié à la conjugalité qui dysfonctionne. Il est nécessaire de travailler de manière systémique pour rechercher les motivations de chacun. Pour cela, il faut tenir compte des attentes des conjoints, des pressions des familles, des circonstances qui font de certains parents des adultes fragiles. On peut faire des découvertes surprenantes, et cela dans tous les milieux!

Pour aider les enfants, il faut d'abord les écouter. Pour le moment, il me semble que l'on fait semblant. On écoute les conjoints qui, en général, se rejettent le blâme l'un sur l'autre. Pour écouter vraiment un enfant, qui en sait

long sur les raisons qui l'attachent ou le détachent de son parent, il faut du temps et de l'attention. Si l'enfant va mal, on explique trop vite cela par le divorce, sans suffisamment chercher ce qui le gêne vraiment. Chaque parent devrait savoir ce que l'enfant pense de son comportement, et cela depuis bien avant le divorce. Dès six ou sept ans, un enfant a son mot à dire sur sa garde.

Enfin, dans l'optique de la révision du droit du divorce, je suis surprise qu'on parle tant des droits des parents mais qu'on n'insiste pas plus sur leurs devoirs. Les conjoints avaient-ils inclu les enfants dans leur projet de mariage? Savent-ils s'y retrouver entre la surprotection, l'envahissement ou la négligence? S'ils étaient plus conscients de leurs responsabilités, peut-être divorceraient-ils moins facilement?

Odile Gordon Lennox

**Lu dans L'Hebdo
(25.09.97)**

Le divorce engendre souvent une baisse des résultats scolaires, ce qui explique la forte présence d'enfants de parents séparés dans les classes pratiques et les redoublements. Ce comportement s'atténue après deux ans chez les filles, perdure chez les garçons. (Zurich, 1983). Les garçons tendent à manifester leur souffrance par des troubles du comportement, alors que les filles réagissent par l'angoisse et la dépression. (Allemagne, 1995).

